



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/09/2024**

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 23 septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 17 septembre 2024, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers Présents : 13	Gérard Dèque, Gaël Marandin, Sandrine Boillot, Bénédicte Lavier, Laurent Poncet, Hervé Lacroix, Alicia Berthier-Derose, Samuel Périidy, Francis Meuterlos, Lucie Rousselet-Jurcevic, Florence Collino, arrivée à 20h42, Nicolas Métivier, Thierry Rolland,
Nombre de Conseillers représentés : 2	Excusés : Marlène Benoit, Estelle Remacle.
Début de séance : 20h30	Absent :
Fin de séance : 21h34	Pouvoirs : Marlène Benoit à Gérard Dèque, Estelle Remacle à Gaël Marandin
	Secrétaire : Samuel Périidy

REMBOURSEMENT DE FRAIS A M. LE MAIRE

CONVOCATION
LE 17 09 2024

Dans le cadre de la préparation du dossier de consultation des entreprises pour l'installation des caméras de vidéoprotection, M. le Maire a dû faire l'acquisition de ballons hélium, afin de vérifier la hauteur des antennes à installer.

AFFICHAGE LE

04 OCT. 2024

Le fournisseur n'acceptant pas le mandat administratif en règlement, M. le Maire a avancé la somme de 50 €, qu'il est proposé de lui rembourser.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Marlène Benoit) :

- autorise le remboursement de 50 € à M. le Maire

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

